

AVIS PUBLIC



Régie intermunicipale de traitement
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
MRC de La Matapédia et de La Mitis

AVIS est par les présentes donné par le directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis:

- **QUE** la rencontre du conseil d'administration du 25 mars 2025 est annulée;
- **QU'**une séance extraordinaire du comité d'administration se tiendra le 26 mars 2025 à 9 h 00, au 420, route 132 Ouest, Amqui;
- **QUE** les points suivants seront à l'ordre du jour :
 1. Ouverture de l'assemblée
 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
 3. Lecture et adoption du procès-verbal du 28 janvier 2025
 4. Changement d'administrateur
 5. Comptes à payer
 6. Comptes à recevoir
 7. États financiers 2024
 8. Transport
 9. Multiplateforme
 10. Collecte
 11. PGMR
 12. Demandes d'aide financière
 13. Levée de l'assemblée
- **QUE** conformément à l'article 176.1 du *Code Municipal*, le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2024 seront déposés.

En vertu de l'article 153 du *Code municipal du Québec*, dans une séance extraordinaire, on ne peut traiter que les sujets et les affaires mentionnés dans l'avis de convocation, sauf si consentement unanime des membres du conseil, s'ils sont tous présents.

Donné à Mont-Joli ce 19 mars 2025.

Vincent Dufour
Directeur général et secrétaire-trésorier